

quelques pierres racontent...

LES MURMURES DU CHATEAU D'EYBENS

Souvenirs recueillis
par M.-H. FOIX.

Si je suis né de père inconnu, ma mère, elle, est bien connue de tous : Christine (ou Chrétienne) de France était fille d'Henri IV. Elle me souriait de ses quatorze ans quand elle allait épouser le duc de Savoie en 1619.

J'ai assez bon visage, avec mes tours en avancée sur le corps principal, les toits d'ardoise coiffant les murs crépis d'ocre jaune font, avec la neige, un accord de tons qui adoucit la rigueur des lignes.

D'autres accords adoucissaient la vie de cour à Turin, car je vis arriver un jour un nouveau seigneur : Jean de Surville, fils de Nicolas Surville, bourgeois de Grenoble, secrétaire de la princesse... et créé en 1643 « seigneur d'Eybens et chevalier de Saint-Maurice et Lazare », noble donc ! « L'illustre chevalier » me laisse à son frère André, testant « dans ce palais de son Altesse Royale, mon domicile », et scelle du « sceau ordinaire royal et ducal ». Voici qui n'est pas ordinaire.

Pas ordinaires non plus les peintures en médaillons au plafond à la française où, de

son lit à baldaquin, Christine pouvait voir et revoir son mari, le chevalier de Surville... et quelques autres. Ses rêves devaient être peuplés, quand elle venait à Eybens (ce qui fut rare !).

La famille de Surville s'est éteinte, pourtant, dans la branche d'Eybens. On peut voir leurs armes au-dessus du portail en solide style Louis XIII où alternent les pierres grises et blanches, ce qui est rare en Dauphiné.

Un cousin avisé et patient va prendre leur place, et met ses armes simplement par-dessus celles des Surville. Les Surville vivaient « ducalement et princièrement » toujours depuis leur anoblissement. Claude - Henri - Ferdinand ayant des dettes, son cousin, le conseiller Charles-Etienne Lecllet, les reprit mais, ne pouvant se faire rembourser, il engagea un procès avec le seigneur d'Eybens, le gagna et remplaça le chevalier de Surville. Il est vrai que Françoise Eyraud, sa femme, était la petite-fille de Claude-Henri. Ainsi, tout s'arrangeait ; en 1722, le partage est fait... et j'y gagne, car Charles-

Mathieu Lecllet, commissaire des guerres, fait ma toilette ; elle a duré de 1722 à 1730. De joie, j'avais envie de jeter mes bonnets d'ardoise par-dessus les moulins, car il y avait deux moulins et des vignes, tout pour rendre la vie heureuse. Et elle l'était dans ce château.

Seulement, la Révolution est arrivée. Lilirose (que j'aimais entendre son nom amusant !) va prendre les eaux en Savoie et en Suisse avec son frère Charles-Etienne et sa femme. C'est ce que certains appellent émigrer. Alors une voix inconnue retentit dans les sept pièces du rez-de-chaussée. Un certain Romanet achète ce « bien national », avec sa basse-cour, l'écurie, terrasse et jardin, l'allée de

tilleuls, et ce bois dont il reste des vestiges. Le mur d'enceinte ne pouvait me défendre.

En 1814, Charles-Etienne Lecllet essaye encore de récupérer ses biens, tandis qu'il vit pauvrement à La Buisse, dans une maison toujours debout. Malgré l'aide de son cousin de Galbert, il ne put jamais revenir à Eybens.

Alors vinrent des gens à jaquette : Alphonse Périer, négociant et banquier. La charmante Marine Périer, sa fille, apporte le domaine en 1825 à son époux, Achille Chaper, maître de forges (Georges Ohnet devait être par-là !). L'allure change.

Leur fils, Eugène Chaper, sut utiliser cette maison : un liseur, un collectionneur, qui

y resta de 1827 à 1890. Il ajoute deux bibliothèques et un escalier pour y aller (c'est vrai que ce château de plaisir n'en avait pas). Député et directeur des Mines de La Mure, personnage local en vue, il reçut Napoléon III à son passage à Grenoble ; c'est pour lui qu'on décora la pièce du premier étage dans le style de l'époque.

Son fils, Alphonse Chaper, puis le fils de sa seconde femme, J. Faure-Desforges, avec ses deux fils encore, animent cette propriété, toujours la leur.

Il n'y a plus maintenant, en écho sur mes murs, que les cris d'inconnus : amateurs de ballon rond et de piscine.

N'ai-je pas mérité une vieillesse heureuse ? Je ne suis pas tout à fait décrépi !

COMITÉ DE SAUVEGARDE DU VIEUX GRENOBLE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Où en est le problème des Trois-Dauphins ? Beaucoup d'entre vous ont signé la pétition que j'avais rédigée à la fin de novembre. Deux faits nouveaux m'avaient conduit à écrire ce texte : l'intention déclarée du Secrétaire d'Etat Michel Guy de protéger les quartiers homogènes des grandes villes, et celle des autorités préfectorales d'agir à Grenoble dans le même sens. Mon but était d'apporter aux responsables l'appui d'un courant d'opinion publique démontrant le ferme désir des Grenoblois : cet objectif a été atteint.

Une réunion s'est tenue à la Mairie le 20 décembre pour étudier un nouveau projet de maquette pour la reconstruction éventuelle des Trois-Dauphins. J'ai pu constater,

après avoir exposé notre point de vue que, pour la quasi-totalité des participants, la conservation était la solution préférable. Seul l'architecte conseil de la Municipalité déclare ne pas comprendre les motifs d'un tel attachement.

Aucun doute n'est donc possible quant à l'opinion majoritaire des Grenoblois sur cette question. Mais le maintien du cadre architectural actuel de la rue Félix-Poulat coûterait plus cher que la destruction complète avant reconstruction, cela semble établi. L'O.C.E.F.I., propriétaire des lieux, si on lui imposait le maintien de la façade, n'entreprendrait probablement pas les travaux : la ruine de l'hôtel se poursuivrait, ainsi que la survie de l'îlot insalubre qui est en arrière. M. Dubedout, qui m'a reçu, m'a rappelé que si la Ville contrôle l'opération sur le plan de l'urbanisme

par le cahier des charges, ce n'est pas elle qui finance, et qu'elle n'en aurait du reste pas le moindre moyen.

Je crois que le problème dépasse actuellement le simple niveau municipal et qu'il remonte au Secrétariat d'Etat à la Culture. La politique qu'il propose pour protéger les quartiers plus ou moins anciens des grandes villes est bonne. Elle n'est malheureusement assortie d'aucun moyen financier pour aider les collectivités locales à supporter le prix supplémentaire des opérations, prix qui semble véritablement élevé en l'occurrence.

Le Médiateur, que nous avions alerté, a réagi favorablement. Mais lui non plus ne dispose d'aucun moyen matériel à l'échelle du problème. Je n'ai, hélas, pas de solution miracle. Je ne peux que vous informer de l'état de la question.

R. Bornecque.

